



**ATTESTATION DE DEPOT DE FONDS A UN
COMPTE BLOQUE « CAPITAL SOCIAL »**

Art. 78 et 83 loi du 24/07/66

Art. 62 décret du 23/03/67

Je soussigné(e) Gerard CASTAING agissant en qualité de Directeur des Conseillers Spécialisés

de la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, ayant son siège au 106 quai de Bacalan - 33300 BORDEAUX, et immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le n° 434 651 246

Atteste qu'une somme de trois mille € a été versée à un compte bloqué 23137685345

Pour la société en formation PA HOLDING.

A l'agence de Saint Sylvestre.

Le versement se décompose comme suit :

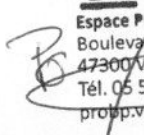
Dépositaire	Montant
POURCEL Aurelien	3000€

La Caisse Régionale agit ainsi à titre de simple dépositaire agréé désigné par la législation des Sociétés et décline toute responsabilité quant à l'origine des fonds déposés et leur utilisation après déblocage.

Fait à Villeneuve sur Lot

le 30/09/2024

Signature,

 **CA CRÉDIT AGRICOLE
D'AQUITAINE**
Espace Pro & Banque Privée du Villeneuvois
Boulevard Saint Cyr de Coquart
47300 VILLENEUVE-SUR-LOT
Tél. 05 53 20 07 39
propp.villeneuvois@ca-aquitaine.fr

